



Facture EDF trop élevée.

Par **BOBIC85**, le **02/11/2014 à 21:11**

bonjour,rnrnJe viens ici pour essayer de trouver de l'aide ou des réponses.rnrnD'octobre 2012 à juin 2013n EDF me demande une facture de 3.600 € pour un logement neuf et rénové. J'ai déjà payé plus de 1.150 € en prélèvements automatiques par mois et donc, c'est avec stupeur, que j'ai reçu cette lettre me demandant encore 2.400 €, ce que je ne peux bien entendu pas payer. Malgré tout, je me demande si vraiment il y a pas un souci car 3.600 € pour 10 mois d'occupation, c'est énorme non ? Depuis, ils m'ont envoyé, par le biais de untrum justicia, des lettres pour régler la somme mais je connais ce genre de société de recouvrement, bref. Puis ils m'ont envoyé un huissier avec une signification du tribunal me demandant de payer la somme mais l'huissier en question m'a dit : "Moi, je peux rien faire car c'est untrum justicia qui fait la demande." rnrnBien trop bizarre tout ça. Avez-vous des réponses svp ? rnMerci.

Par **aguesseau**, le **02/11/2014 à 23:43**

bjr,rnje vous conseille d'abord de vérifier si les index de compteur figurant sur vos factures sont cohérents avec l'index actuel de votre compteur électrique auquel vous devez avoir accès.rnapparemment vous étiez mensualisé mais avec des estimations trop faibles.rnvous pouvez faire vérifier votre installation par un électricien.rncdt

Par **moisse**, le **03/11/2014 à 09:24**

Bonjour,rn[citation] BIEN TROP BIZARRE TOUT SA avait vous des réponses svp merci .rn[/citation]rnPour la consommation je ne sais pas.rnMais pour la procédure, rien de bizarre.

Votre créancier ou son mandataire a déposé une demande d'ordonnance en injonction de payer auprès du tribunal, ici la juridiction de proximité je pense.
Attention donc au papier reçu par huissier, s'il s'agit de l'injonction vous disposez d'un mois pour y faire opposition.